

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : vaccinons nos aînés

Troyes, le 29 octobre 2021

Si le taux d'incidence de l'épidémie tend à se stabiliser, depuis quelques semaines, à un niveau relativement bas dans le département de l'Aube, le virus y circule toujours, comme dans le reste du territoire national et dans de nombreux pays. Il convient ainsi de rester particulièrement vigilant afin de prévenir une reprise épidémique, dont le risque est accru à l'approche de la saison hivernale.

La campagne de vaccination contre la COVID-19 a largement contribué à la baisse épidémique, en atténuant le risque de contamination — sans toutefois l'annihiler — et en limitant les effets, le vaccin protégeant contre les formes graves de la maladie

Une campagne de rappel vaccinal est organisée depuis le 1^{er} septembre 2021 sur l'ensemble du territoire national. Elle vise prioritairement les personnes âgées ayant terminé leur schéma vaccinal il y a plus de six mois. Cette démarche a vocation à garantir un bon niveau de protection de ces personnes, notamment face au variant « Delta » du virus.

Toutefois, il apparaît qu'à ce jour, environ une personne sur dix, âgée de 80 ans et plus, n'a pas entamé son schéma vaccinal, ce qui constitue une source de vulnérabilité collective.

Dans le cadre des dispositifs d'«aller vers » de la [campagne de vaccination contre la Covid-19](#), **le numéro vert 0 800 730 957 a été mis en place afin de faciliter la vaccination des personnes de 80 ans et plus.**

L'objectif est de leur proposer une vaccination (première ou deuxième injection ou dose de rappel) :

- **à domicile** : l'opérateur organise alors le rendez-vous (jour, heure, lieu) en prenant attache avec un professionnel de santé habilité à vacciner ;
- **ou directement chez un [professionnel de santé habilité à vacciner](#)** : l'opérateur prend alors rendez-vous et organise, si nécessaire, le transport jusqu'au lieu de vaccination.

Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, et Sandrine PIROUÉ, déléguée territoriale de l'Ars Grand Est, tiennent à rappeler que la première mesure de prévention est le respect des gestes barrières. Il est nécessaire de continuer à respecter les mesures d'hygiène (comprenant notamment le port du masque dans les lieux concernés, le lavage des mains et l'utilisation de gel hydroalcoolique) et de distanciation physique, celles-ci demeurant le premier outil contre la propagation du virus SARS-CoV-2.

Contact presse